

CHENNEVIÈRES-LÈS-LOUVRES

La crèche de Roissy poursuit Air France en justice



Chennevières-lès-Louvres, vendredi. Le nombre d'enfants qui fréquentent la crèche L'Escale a sensiblement diminué. L'association Les P'tits Avions pourrait être contrainte de licencier, voire de fermer ses portes, à terme. (LP/SU.)

UN IMMENSE sentiment de gâchis et d'incompréhension. Voilà ce que ressent la quarantaine de salariées de la crèche l'Escale, à Chennevières-lès-Louvres, depuis quelques semaines. Après que le Comité central d'entreprise d'Air France, avec qui la crèche a été fondée il y a onze ans, a rompu le contrat qui les liait. L'affaire sera jugée devant le tribunal de grande instance de Pontoise, aujourd'hui. Il devra se prononcer sur la légalité de la rupture de ce contrat.

Fondée en 2005 par une ancienne salariée d'Air France, Françoise Hainaux-Pineau, main dans la main avec le CCE d'Air France, l'Escale, est une crèche moderne, à la campagne, à une quinzaine de minutes de l'aéroport. Elle avait été conçue pour pallier les problèmes de garde d'enfants que connaissent les agents au sol de la compagnie aérienne.

L'alliance initiale bat aujourd'hui sérieusement de l'aile. « Nous avons constaté progressivement que les parents ne respectaient plus

les horaires décalés, avant 6 heures et après 21 heures », avance la fondatrice de l'association. Avec pour conséquence, comme l'explique Catherine Debrabandère, directrice de la crèche, de désorganiser l'ensemble du fonctionnement de la structure. Et surtout, son financement. Avec, à terme, une possible fermeture des lieux.

Elle a été conçue pour pallier les problèmes de garde d'enfants que connaissent les agents de la compagnie aérienne

« Lors du déjeuner, ça bouchonne. Les enfants doivent attendre leur tour. Habituellement, à chaque fois que c'est possible, les plus petits mangent toujours avec la même professionnelle qui leur est dédiée (*lire ci-contre*). Autant de principes ruinés par la forte affluence aux horaires administratifs », comme dans une crèche classique.

Du côté de chez Air France, on déplore la méthode employée par la crèche, qui aurait averti les parents sans passer d'abord par le CCE : « Nous avons été alertés par plus de la moitié des parents, indiquent Florence Carreira, trésorière du CCE, et Véronique Rogau, sa-

lariée. La crèche demandait à ce que les heures de garde passent de 80 par mois, à une centaine. »

Des demandes irrecevables pour certains parents : « Nous n'allons pas lever les enfants à 4 h 30 du matin si cela ne correspond pas à nos besoins », ont indiqué ces derniers à Véronique Rogau.

La crèche fonctionne à minima, avec 80 enfants accueillis pour une capacité de 160. Une des cinq sections a été fermée et une salariée en CDD licenciée. « La baisse du nombre d'enfants et des horaires réalisés, notamment de nuit, entraîne une baisse des financements, développe Catherine Debrabandère. La Caisse d'allocations familiales (CAF) paie selon les horaires effectivement réalisés. »

Les autres bénéficiaires, enfants de salariés des Douanes, de la police ou de la société Europe Handling ne pourront pas compenser le manque à gagner par le départ des « parents Air France ». « Or, nous avons tout ici : pédagogie, matériel, expérience », rappelle Catherine Debrabandère, écoeurée. La pérennité de la structure est maintenant entre les mains du tribunal.

SOPHIE UGHETTO